

Service du renseignement de sécurité

M. le Président: La présidence est tout à fait disposée à entendre ce qu'on aurait à dire sur les questions qui seront débattues à la Chambre. J'ai écouté longuement les arguments sur un rappel au Règlement et rendu une décision. Je cède maintenant la parole au député pour qu'il parle de la motion et non du rappel au Règlement. Je l'invite à être bref.

M. Fraser: Je serai très bref. J'ai pesé mes mots, car je respecte l'opinion de Votre Honneur, mais il en découle que ceux qui se sont présentés au comité pour recommander des améliorations au projet de loi constatent maintenant que leurs recommandations, qui constituent les modifications proposées, ne seront pas étudiées à la Chambre.

M. le Président: Le député a fait valoir ce point très clairement ce matin. La présidence l'a écouté attentivement, elle a entendu l'argumentation des députés et a rendu sa décision. La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion.

Le député de Burnaby (M. Robinson) veut-il intervenir au sujet de la motion? Il en a déjà parlé. A quel propos demandait-il la parole?

M. Robinson (Burnaby): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je serai très bref.

M. le Président: J'espère que le député ne compte pas critiquer la décision de la présidence.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ce n'est nullement mon intention. Je voudrais seulement demander des éclaircissements au sujet de la décision de la présidence. Vous avez dit que vous rendriez votre décision dans les plus brefs délais sur les 42 autres motions, c'est-à-dire les motions nos 37, 39, 41, jusqu'au numéro 167. Pourrions-nous avoir quelques indications à ce sujet?

M. le Président: La présidence n'a pas manqué de le faire. La décision provisoire ne règle pas tous les points mais, en ce qui a trait au regroupement des motions, le député a lui-même énuméré tous les articles du projet de loi en proposant des regroupements. La présidence a constaté, après avoir examiné la question sous tous les angles, qu'il fallait procéder d'une façon cohérente et logique. J'ai examiné toutes les possibilités au sujet des regroupements.

Pour ce qui est des autres articles du projet de loi, j'invite les députés à présenter leur point de vue sur les trois articles en particulier qui posent des difficultés à la présidence, et vous entendrez les interventions à ce sujet au début de la semaine prochaine.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question, et je n'ai aucunement l'intention de critiquer la décision de la présidence. Il est précisé sur le document que j'ai en main que la première ébauche en a été rédigée à 11 h 15 ce matin, c'est-à-dire avant que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) n'ait eu le temps de tirer ses conclusions.

M. le Président: Sauf le respect que je dois au député, je lui rappelle que, pour plus de commodité, on lui a remis des ébauches des documents. Le député n'ignore pas qu'il est possible

de relier des feuilles de papier en les brochant. Je garantis au député qu'il y a eu de nombreux changements de dernière minute. Si le député tente d'insinuer que le document a été rédigé intégralement avant 11 h 15, c'est tout simplement faux.

La parole est au député de Cowichan-Malahat-Les Îles.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): C'est au sujet de la motion, monsieur le Président?

M. le Président: Le député a parfaitement raison. Nous reprenons le débat de la motion n° 1 inscrite au nom du député de Burnaby (M. Robinson). La présidence donne la parole au député de Cowichan-Malahat-Les Îles.

M. Manly: Monsieur le Président, j'aurais un mot ou deux à dire au sujet de l'importance du débat. Il faut également remercier le député de Burnaby (M. Robinson) qui ne cesse de rappeler cette question au Parlement. Sans lui, on aurait pu l'oublier facilement.

Cette semaine, c'est surtout le parti libéral qui attire l'attention à Ottawa. Certains estiment peut-être que c'est la chose la plus importante à Ottawa aujourd'hui, mais le plus important pour l'avenir du Canada n'est pas de savoir qui sera le prochain chef du parti libéral, mais ce qu'il adviendra de ce projet de loi qui concerne les droits et les libertés des Canadiens. Des partisans libéraux se demandent aujourd'hui si le nouveau chef sera à la fois la tête, le cerveau et le cœur du parti, mais si on veut connaître le parti libéral, il suffit de lire le projet de loi. Voilà qui nous révèle toute la vérité sur ce parti pour qui les droits et les libertés ne pèsent pas lourd. C'est une triste coïncidence qu'ait lieu ce soir un dîner d'adieu...

M. le vice-président: A l'ordre. Le député voudrait-il s'en tenir à la motion dont la Chambre est saisie en évitant ce qui ne s'y rapporte pas.

M. Manly: Monsieur le Président, au sujet de la motion à l'étude, on propose que le titre soit supprimé, et cette proposition est parfaitement justifiée, car ce projet de loi est un «fils de pute» qui ne mérite ni titre ni appellation. Nous croyons qu'elle va à l'encontre des droits fondamentaux et des libertés des Canadiens. J'allais donc souligner cette triste coïncidence, ce dîner d'adieu en hommage au premier ministre (M. Trudeau) ce soir...

M. le vice-président: A l'ordre. En toute déférence, j'ai demandé au député de s'en tenir à la motion dont nous sommes saisis, soit que le projet de loi C-9 soit modifié en supprimant l'article 1. Le député devrait s'en tenir à cette question.

M. Manly: Monsieur le Président, je comprends que vous insistiez pour que nos observations portent sur la suppression de l'article 1 du projet de loi qui renferme le titre. Je m'applique à démontrer que ce projet de loi répond si peu aux besoins des Canadiens qu'il faudrait en supprimer le titre. En fait, c'est tout le projet de loi qu'il faudrait supprimer. C'est malheureux, d'autant plus que ce projet de loi constitue en quelque sorte l'appartenance ultime du premier ministre (M. Trudeau), en ce jour où...